



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2026-dec061

**Mission de maîtrise d'œuvre pour les aménagements paysagers et multi-activités des parkings Charbonnière et esplanade
Groupement GAROS Gilles / SIT&A Conseil / PLAST Architectes / AD
Consultant / ASCIA Ingénierie / SLVI (mandataire : Agence Garos Gilles)**

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n° 2026-032 en date du 20 mars 2026, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n° 2026-035 en date du 20 mars 2026, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la consultation intitulée « Mission de maîtrise d'œuvre pour les aménagements paysagers et multi-activités des parkings Charbonnière et esplanade », lancée selon la procédure adaptée, publiée en date du 21 novembre 2025 sur le BOAMP (Bulletin officiel des annonces de marchés publics) sous la référence 25-129162 et sur le profil acheteur AWS ;

CONSIDÉRANT les vingt-neuf propositions dématérialisées reçues dans le délai imparti ;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures et des offres de ces propositions, réalisée par la Direction des services techniques et de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission consultative des marchés publics (commission MAPA), réunie le 30 avril 2026 ;

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les aménagements paysagers et multi-activités des parkings Charbonnière et esplanade au groupement représenté par l'Agence GAROS Gilles, dont la composition est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Membre du groupement	Qualité	Compétence	Adresse	N° SIRET
Agence Gilles Garos	Mandataire	Paysage, urbanisme	45, bis rue du Loquidy 44300 Nantes	402 332 803 00038
SIT&A Conseil	Co-traitant	VRD, Environnement	1, rue Viau – ZA Atout Sud 44400 Rezé	382 506 889 00072
PLAST Architectes	Co-traitant	Architecture	15 Boulevard Gabriel Lauriol 44300 Nantes	520 127 713 000 29

AD Consultant	Co-traitant	Concertation	41-43 quai de Malakoff 44000 Nantes	843 615 170 00019
ASCIA Ingénierie	Co-traitant	Etudes structure et économie	49 rue des Garottières La Lande St Martin 44115 Haute-Goulaine	517 663 027 00038
SLVI	Co-traitant	Etudes fluides	85 Rue Georges Charpak 44115 Haute-Goulaine	415 276 435 00047

Article 2 : Le marché est attribué pour un montant global forfaitaire de 122 975 € ht, soit 147 570 € ttc (TVA à 20%), réparti entre le mandataire et les co-traitants.

Article 3 : Les prix du contrat sont révisables annuellement par application d'une formule de variation mentionnée dans les clauses contractuelles.

Article 4 : Le délai d'exécution des prestations est fixé dans l'acte d'engagement et court à compter de la notification du marché.

Article 5 : Monsieur le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 6 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 11 mai 2026

Le Maire
Rémy Orhon



Acte publié ou notifié le

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.